

**Comité syndical du  
Mercredi 16 janvier 2008  
à 17 h 30  
COMPTE RENDU**

*Brignais, le jeudi 17 janvier 2008*

**Membres titulaires présents à la séance :**

Paul PELCE – Gérard BETTON – Jean-Pierre CELLARD – Gérard VERZIER – Michel SIMON – Philippe BERGER  
Alain CORBIERE – Christian ROBERT – Marcel MASSON – Gérard FAURAT – Marius BESSON – Jean-Pierre RANC  
Gérard GRANGE – Charles JULLIAN – Roger VIVERT – Gérard GRANADOS.

**Membres suppléants présents à la séance participant aux votes :**

Jacques FAVIER – Christiane RODRIGUEZ

**Membres titulaires excusés à la séance :**

Michel THIERS (pouvoir à Marcel MASSON) – Christian PORTE – Lucien GOUBELLY – Maurice SENECLAUZE  
Jean-Paul CLEMENT.

**Membres suppléants excusés à la séance :**

Martine LALAUZE – Brigitte D'ANIELLO ROSA – André BONNIER – Anny MEIGNIER.

**Techniciens présents à la séance :**

Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Geneviève AUDUREAU – Régine CLAUZON-THOLLET –  
Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT.

• • • • •

Michel Thiers, Président accueille les participants et présente **l'ordre du jour** de cette réunion :

**Ordre du Jour :**

- ∞ **Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 12 septembre 2007,**
- ∞ **Débat d'Orientations Budgétaires 2008,**
- ∞ **Détermination des nouveaux quotas d'avancement de grade des agents territoriaux ou « ratios promus-promouvables »,**
- ∞ **Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat : suppressions de postes,**
- ∞ **Adoption de la convention du Centre de Gestion relative à leur intervention sur les dossiers CNRACL,**
- ∞ **Indemnité du Receveur,**
- ∞ **Questions diverses ...**

M. Thiers accueille les participants et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

Il souhaite la bienvenue à Régine Clauzon-Thollet, qui remplace Emmanuelle Veau depuis janvier 2008 et demande à cette dernière de se présenter.

## 1. Adoption du compte rendu du comité syndical du 12 septembre 2007

Le Président demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du précédent comité syndical ; aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote :

**Adoption du compte rendu à l'unanimité des délégués votants.**

## 2. Débat d'Orientations Budgétaires 2008

M. Thiers donne la parole à M. Ranc, Vice-Président chargé des finances.  
(voir déroulement du Comité en P.J. pour les élus absents)

### Résultats financiers provisoires (diapo 2) :

<b>Résultats de clôture 2006 :</b>	investissement	- 445 876,42
	exploitation	1 036 207,59
somme affectée pour investissement : 445 876,42		<b>590 331,17</b>
<b>Exercice 2007 :</b>	investissement	- 156 752,30
	exploitation	511 140,34
Résultat provisoire réel 2007		<b>354 388,04</b>
<b>Résultat de clôture 2007 :</b>	investissement	- 602 628,72
	exploitation	1 101 471,51
	<b>Résultat global</b>	<b>498 842,79</b>
<b>Restes à réaliser fin 2007 :</b>	dépenses d'investissement	- 921 085,00
	recettes d'investissement	576 085,00
		<b>- 345 000,00</b>

Fonds disponibles pour 2008 : 153 842.79 €

### Les grandes orientations pour 2008 (diapo 3) :

M. Ranc précise qu'il s'agit d'un budget de transition, de fin de mandat. Le premier Contrat de Rivière du Garon est terminé et le dossier sommaire de candidature du second Contrat est en cours d'élaboration. Ce budget finalise donc les opérations du premier Contrat de rivière. Les grandes orientations sont :

- ❖ L'équilibre du budget sans nouvel emprunt.
- ❖ Une baisse des participations des collectivités au fonctionnement de 5.75% par rapport à 2007 (hors régularisation des travaux post-crue, qui avaient réduit les participations appelées).
- ❖ L'utilisation des excédents 2007 pour réaliser le solde des travaux (dont 208 036 € de nouveaux crédits en dépenses d'investissement déjà provisionnés dans le cadre du premier Contrat de Rivière).

### Simulation de la dette (diapo 4) :

Le graphique nous montre que la dette était encore conséquente en 2007 ; à partir de 2009, elle sera nettement plus faible, ce qui permettra au syndicat d'envisager sereinement des possibilités d'emprunts pour les opérations du second Contrat de Rivière.

### **Section d'exploitation – prévisionnel 2008 (diapo 5) :**

Il s'agit du premier budget prévisionnel du SMAGGA, tenant compte du nouveau périmètre du territoire et de la reconfiguration du personnel (entre le SMAGGA et le SYSEG). Des différences assez sensibles apparaîtront donc dans la comparaison entre le budget 2007 et le prévisionnel 2008.

Dans les charges à caractère général figurent les charges relatives à la communication. M. Ranc donne la parole à Ms Grange et Laurent afin de présenter aux élus le budget prévisionnel 2008 pour la communication (voir diapo 6).

M. Grange indique que les opérations courantes (journal, conférences, lettre d'info, animations scolaires...) seront renouvelées en 2008. Cette année, en raison des échéances électorales, une priorité sera donnée à l'information à destination des nouveaux élus des communes. A ce titre, des opérations nouvelles sont prévues : réactualisation du site Internet et réalisation d'une vidéo présentant le Contrat de Rivière du Garon, vidéo qui pourra être prêtée aux communes afin de la diffuser aux membres des conseils municipaux.

M. Laurent précise que le site Internet sera dynamisé, avec utilisation d'une nouvelle plate-forme permettant la visualisation de vidéos (travail des brigades de rivière, animations scolaires....)

Mme Spacagna estime que cette année sera une année de transition en raison des élections municipales et également de la préparation du second Contrat de Rivière. Un travail sera fait sur l'Intranet à destination des élus afin de pouvoir leur transmettre le Dossier Sommaire de Candidature au prochain Contrat de Rivière, dossier qui sera présenté en Comité de Rivière le 14 février prochain à 17 h 30. Il permettra de faire passer des informations sur ce prochain Contrat de Rivière, leur présenter les nouvelles actions prévues dans ce contrat et les échéances qui en découleront.

Mme Spacagna précise que M. Laurent aura une mission importante de communication dans la préparation et la naissance du second Contrat de Rivière, avec l'organisation et l'animation de réunions par types d'acteurs. Actuellement, son temps de travail pour le SMAGGA est de 35% ; il serait souhaitable qu'il passe à 70%. Cette modification de son temps de travail sera proposée aux élus lors du prochain comité syndical sous forme d'une délibération, déjà intégrée à la proposition de budget 2008.

M. Faurat acquiesce car il estime que l'information aux nouveaux élus est très importante.

M. Grange partage cet avis et pense que les élus actuels ont besoin de cette information pour mobiliser les nouveaux élus et que l'augmentation du temps de travail de M. Laurent lui paraît indispensable.

Mme Spacagna précise qu'une prise en charge plus importante de ce poste pourra avoir lieu ; en effet, les partenaires ne financent pas un temps de travail peu important, mais pour un 70% la Région Rhône-Alpes participera à hauteur de 40% après l'approbation du dossier sommaire de candidature du second contrat. L'Agence de l'Eau apportera une aide financière en fonction du temps de travail passé par opération réalisée.

M. Jullian approuve également cette décision car les outils Internet et Intranet sont très importants pour les délégués et le site Internet doit, non seulement être réactualisé, mais il faut également le faire vivre tout au long de l'année et cela demande du temps.

M. Ranc reprend la parole pour la présentation de la section d'exploitation – prévisionnel 2008 (diapo 5) :  
Charges du personnel : 195 800.00 € prévus (poste de M. Laurent à 70% à compter du 1<sup>er</sup> avril).  
Charges financières : 41 800.00 € prévus. Pas de nouvel emprunt. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Total Dépenses :	1 113 092.00 €
Total Recettes :	1 113 092.00 €
Résultats provisoires :	511 140.34 €

*Départ de M. Thiers qui donne pouvoir à M. Masson et lui demande de présider l'assemblée.*

### Section d'investissement – prévisionnel 2008 (diapo 7) :

Total Dépenses :	1 908 003.00 €
Total Recettes :	1 908 003.00 €
Résultats provisoires :	- 156 752.30 €

En réponse à M. Berger qui souhaite avoir des détails sur les dépenses pour les travaux de protections locales pour 2008, Mme Spacagna précise que les relevés topographiques n'ont pu être réalisés par les géomètres en raison de la quantité d'eau trop importante dans le Garon cet été. Nous avons l'autorisation pour faire des travaux en rivière de mai à octobre. Les travaux pourront donc reprendre dès les premiers jours de mai 2008 et commenceront par le secteur de la Cité du Garon à Givors. A Brignais, il est prévu d'intervenir en aval vers le lotissement la Garonnette et en amont du centre vieux jusqu'au boulevard des sports. En ce qui concerne Givors et Grigny, tout le nœud ferroviaire est concerné (zone limite entre les deux communes) avec reprise de la voirie. M. Masson rappelle que la démolition du pont ferroviaire désaffecté a eu lieu en octobre 2007.

Les opérations prévues au premier Contrat de Rivière ont été provisionnées. Ces crédits permettent de réaliser les quatre premières phases des travaux de protection trentennale. Les phases suivantes seront à inscrire au second contrat et feront appel à de nouvelles participations.

### Rappel des participations 2007 (diapos 8 et 9) :

Sur le tableau (diapo 8), la colonne en orange représente les participations de fonctionnement telles que l'on aurait dû les demander aux communes en 2007 (204 827.00 €) et la colonne bleue, les participations réelles ; les années précédentes, les participations demandées avaient été majorées en raison des travaux post crues 2003 et 2005. En début d'année 2007, le SMAGGA avait donc déduit le trop perçu demandé aux communes ; en raison de cette régularisation, les participations de 2007 ont été diminuées. Pour comparer les participations de fonctionnement 2008 par rapport à celles de 2007, il faut donc comparer la colonne orange (diapo 8) soit 204 827.00 € avec la colonne orange (diapo 9) soit 193 050.00 €, ce qui montre une baisse des participations de fonctionnement de 5.75 % par rapport à 2007.

A ces participations de fonctionnement, se rajoutent les participations relatives aux emprunts des travaux hydrauliques (pour les communes qui adhéraient au SMAVG), ce qui nous donne un total des participations 2008 de 316 250.00 € (colonne verte diapo 9)

M. Ranc demande aux élus présents d'apporter ces précisions au sein de leurs conseils municipaux.

### 3. Détermination des nouveaux quotas d'avancement de grade des agents territoriaux ou « ratios promus-promouvables » (voir diapo 10)

M. Masson donne la parole à Mme Spacagna qui précise que cette délibération doit être prise dans les communes et les collectivités territoriales. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux (entre 0% et 100%) permettant de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus. Le Président peut tout de même choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade. Par contre, il ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés en comité.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 novembre 2007, le Président propose à l'assemblée de voter pour fixer un taux de 100% pour tous les grades quelle que soit la catégorie.

**Vote à l'unanimité des délégués présents.**

### 4. Mise à jour du tableau des effectifs du SMAGGA (voir diapo 11)

M. Masson donne la parole à Mme Fargeas qui précise que 3 postes vacants sont à supprimer :

- un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, correspondant au poste laissé vacant lorsque Mme Fargeas a été nommée au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.
- un poste de rédacteur, correspondant au poste laissé vacant par la mutation de Mme Fargeas du SMAGGA au SYSEG,
- un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, laissé vacant lorsque Mme Audureau a été nommée adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe suite à sa réussite au concours.

Le SMAGGA a obtenu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 novembre dernier pour les suppressions de ces postes.

En réponse à M. Pelce qui demande quel est l'intérêt de ces suppressions, M. Ranc précise que ces suppressions, concernant des postes qui n'ont plus lieu d'exister, sont faites par souci de transparence.

M. Masson propose de voter cette mise à jour du tableau des effectifs du SMAGGA, telle que présentée.

**Vote à l'unanimité des délégués présents.**

#### **5. Adoption de la convention du Centre de Gestion relative à leur intervention sur les dossiers CNRACL (voir diapo 12)**

Suite à la loi du 19 février 2007 modifiant le champ d'intervention des Centres de Gestion, le Centre de Gestion du Rhône propose un conventionnement à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (*projet de convention distribué en séance et envoyé aux élus absents*).

Mme Fargeas précise les possibilités d'intervention du C.D.G. pour le SMAGGA :

- régularisation de services, validation de services de non titulaire, rétablissement de service au régime général,
- liquidation des pensions vieillesse, invalidité, reversion,
- transfert de fichiers de données dématérialisées.

Le paiement se fait au dossier instruit.

Mme Fargeas indique qu'actuellement, pour le SMAGGA, aucun dossier n'a besoin d'être traité mais, qu'en cas de besoin, leur aide nous serait précieuse.

M. Masson demande de voter l'adoption de cette convention du CDG relative à leur intervention sur les dossier CNRACL.

**Vote à l'unanimité des délégués présents.**

#### **6. Indemnité de conseil 2007 du receveur (voir diapo 13)**

Pour mémoire, l'indemnité 2006 avait été votée à 100% (502.43 € brut). Si les élus adoptent le même taux pour 2007, l'indemnité du receveur se montera à 511.66 € brut.

M. Masson rappelle aux délégués le travail important réalisé par Mme Tourenq lors de la transformation du SMAVG en SMAGGA et de la modification des statuts du Syndicat et propose de délibérer pour une indemnité telle que présentée dans le document.

M. Favier rappelle à l'assemblée que cette indemnité du receveur correspond à des tâches bien précises (budget...) et il se demande si le travail demandé à Mme Tourenq fait bien partie de ces travaux spécifiques.

M. Ranc estime qu'il serait malvenu de revenir cette année sur le taux de cette indemnité, sachant que Mme Tourenq a joué un rôle important au cours de cette période difficile et a répondu efficacement à notre demande de travail supplémentaire. Par contre, il rejoint l'avis de M. Favier en estimant qu'il serait bon d'avoir une réflexion sur ce sujet, dans le cadre de la réforme administrative.

M. Faurat indique qu'il est d'accord pour maintenir le taux de 100% pour cette année mais qu'il est nécessaire d'engager une réforme de cette indemnité, le système lui paraissant mal adapté, sachant que certains receveurs ont la charge d'un grand nombre de collectivités et que toutes ces primes s'ajoutent en fin d'année.

M. Masson propose de voter l'indemnité de conseil du receveur avec un taux de 100% soit la somme de 511.66 € brut.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 5

**Vote à la majorité des délégués présents.**

## **8. Questions diverses**

Mme Spacagna indique aux élus présents qu'elle travaille actuellement sur l'élaboration du dossier sommaire de candidature au second Contrat de Rivière du Garon et que ce dossier sera envoyé aux membres du Comité de Rivière une semaine environ avant le Comité de Rivière du 14 février prochain.

M. Masson remercie les participants et lève la séance.

### Prochaines réunions :

**Mardi 5 février 2008 à la MIE : Comité Syndical (vote du budget)**

**Jeudi 14 février 2008 à la MIE : Comité de Rivière**

**Nous vous rappelons que ces dates seront confirmées par convocation**